

COMPTE RENDU

LES COMMANDES PUBLIQUES ET LE SOUTIEN A LA LIBRAIRIE LOCALE

MARS 2010



Au lendemain de la parution de l'état des lieux des bibliothèques et médiathèques en région Auvergne, les professionnels des métiers du livre étaient conviés au TRANSFO pour se rencontrer et échanger autour de la relation entre commandes publiques et soutien à la librairie locale. Le travail des collectivités territoriales, et notamment le développement de l'intercommunalité, ont permis un maintien de politiques engagées en terme de lecture publique. Nous avons donc pu voir émerger de nouvelles initiatives, et de nombreux équipements se sont construits pour améliorer l'offre de service public et favoriser l'accès aux livres pour tous. Les moyens offerts aux bibliothèques et médiathèques sont aujourd'hui relativement adaptés pour leur permettre de mener à bien leurs missions. Les budgets d'acquisitions d'ouvrages restant un des pôles majeurs de dépense pour ces structures, il était important de réunir les professionnels du métier pour évoquer l'impact de ces budgets sur les différents partenaires qui composent la chaîne du livre, et notamment sur le secteur de la librairie locale. Malgré un équilibre fragile, le constat en Auvergne n'est pas des plus négatifs. En effet, la création en 2007 de LIRA (Librairies Indépendantes en Région Auvergne) a permis de fédérer environ 60 % des libraires indépendants et d'offrir une force nouvelle et une meilleure visibilité à la profession. Il convient d'ajouter à cela les belles initiatives qui ont permis des reprises de librairies, pour compléter un panorama rapide du dynamisme qui entoure le secteur à l'échelle régionale. Néanmoins, la pérennité des librairies locales est aujourd'hui menacée par le développement implacable des marchands de livres, grosses machines commerciales qui répondent de mieux en mieux aux attentes des principaux acheteurs, les collectivités. Alors à l'aube des trente ans de la loi Lang sur le prix unique du livre, qu'en est-il de la relation entre commande publique et librairies locales ?

UN CADRE JURIDIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION...

par Rémi Teillet, consultant spécialisé dans le domaine des marchés publics et des finances publiques locales.

L'achat public est soumis à des règles très précises, réunies dans le Code des marchés publics et destinées à mettre à pied d'égalité tous les opérateurs souhaitant accéder aux commandes de l'Etat. Ces procédures complexes sont soumises à de régulières évolutions afin de permettre aux collectivités d'être plus libres dans la gestion de leur appel d'offres et dans la rédaction des cahiers des charges permettant la mise en concurrence des candidats à l'attribution des marchés publics. Pour rappel, le marché public est un contrat liant des pouvoirs adjudicateurs (entendez ici les différentes collectivités publiques), et des personnes publiques ou privées répondant aux besoins de ces pouvoirs en matière de fournitures, de services ou de travaux. Le cahier des charges attaché à chaque appel d'offres recense un certain nombre de critères auxquels les candidats doivent répondre pour être éligibles. C'est leurs facultés à répondre à ces critères qui détermineront l'attribution des lots qui composent le marché global. Dans le cadre des commandes publiques de livres, ce mode de fonctionnement peut éventuellement permettre aux librairies locales de se démarquer des structures nationales en mettant l'accent sur un service de proximité de qualité et sur une disponibilité chère aux bibliothécaires. Selon les collectivités, on voit une rédaction de ces cahiers des charges plus ou moins orientée en direction des partenaires locaux. Mais le devoir de tenir son rôle de garant d'un accès égalitaire entraîne une sorte de paranoïa ambiante, personne ne souhaitant être accusé de favoritisme et se retrouver devant un contentieux. A l'origine applicable dès le premier euro engagé, cette procédure s'est assouplie au fil des réformes et des évolutions jurisprudentielles, avec notamment une modification des seuils au-delà desquels la mise en concurrence est obligatoire, seuil fixé aujourd'hui à 4 000 €. Il faut savoir que selon les seuils, les procédures sont différentes, notamment sur les obligations en terme de diffusion de l'information, domaine qui reste aujourd'hui le point sensible. Le cadre juridique actuel oscille au gré des fréquentes réformes, comme tirailé entre l'envie de laisser une chance aux plus faibles, et le devoir de garantir aux opérateurs économiques une concurrence saine et équitable...

L'ACCÈS DES LIBRAIRIES AUX MARCHÉS PUBLICS, SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE NATIONALE ET FOCUS SUR LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

par Laurent Delabouglise, directeur du CRL de Basse-Normandie

Cette enquête, menée à l'échelle nationale, a fait suite au constat de l'essoufflement des effets positifs de la loi du 18 juin 2003, relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque, et à l'apparition d'effets pervers faisant suite au nouveau plafonnement des rabais permis par la loi. Un groupe de travail a donc été constitué en avril 2009 pour évaluer le montant de la dépense publique en matière d'achat de livres et mesurer l'accès des libraires à ces pratiques. Cette mission avait également pour objectif de proposer une évolution des textes réglementaires et de créer des fiches techniques facilitant l'accès à ces marchés.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a effectué une enquête qualitative et quantitative en région, en prenant soin de mutualiser les expériences territoriales et de faire remonter l'expertise pour centraliser le plus d'éléments au niveau national. De nombreux organismes spécialisés sont donc intervenus pour dresser un panorama des dix années écoulées et permettre un suivi de l'évolution sur les trois années à venir. A l'échelle régionale, cela a permis de faire ressortir les consensus dans les rapports librairies/marchés publics, et de permettre la reproduction des schémas concluant, en mettant de côté les initiatives peu adaptées. Malgré les difficultés à faire dialoguer les protagonistes sur une base triangulaire (collectivités, bibliothèques, librairies), du fait de l'obligation de neutralité imposée par le code des marchés publics, des synthèses ont pu être réalisées, par marché d'abord, puis à l'échelle régionale ensuite. Pour le cas de la Basse-Normandie par exemple, c'est l'envie de comprendre comment certains appels d'offres ont échappé à des locaux au profit de grandes librairies qui a motivé l'action. Un travail conjoint avec les services en charge des procédures de marché public a permis de mettre en lumière les difficultés liées à la méconnaissance de l'autre et de ses capacités, notamment dans la rédaction des cahiers des charges. Le travail de diffusion de l'information par les pouvoirs adjudicateurs a également pu être évoqué, et les faiblesses pointées du doigt, même si comme le souligne un élu interrogé : « Les libraires doivent se tenir informées, c'est la moindre des choses... » Ce qui découle de cette enquête est en premier lieu la difficulté qu'ont les structures de petite ou moyenne taille à compléter des dossiers administratifs trop complexes, et à assurer la tenue d'engagements trop nombreux, parfois à la limite du saugrenu. Il n'en demeure pas moins que ces librairies locales se battent pour accéder à ces budgets et continuent de lutter contre l'arrivée de concurrents puissants, qui, si l'on s'en réfère aux chiffres de la SOFIA, s'impliquent de plus en plus dans le domaine de la lecture publique...

BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES ET ÉCONOMIE LOCALE DU LIVRE, L'EXEMPLE DE CLERMONT-FERRAND

par Arnaud Travade, élève conservateur à l'enssib

Arnaud Travade nous présente la situation clermontoise comme étant assez représentative de l'environnement général et des rapports pouvant exister entre bibliothèques et librairies. Suite à son travail auprès des différents interlocuteurs du secteur du livre, il nous confirme l'existence d'un discours militant et historique des bibliothécaires quant à leur engagement auprès des librairies indépendantes de proximité, et la volonté d'agir en leur faveur par le biais des achats de livres. Néanmoins, il semble exister un écart entre ce discours et la réalité, et il est difficile aujourd'hui de mesurer le réel impact des acquisitions des bibliothèques sur la santé de la librairie locale.

Deux axes se distinguent, une dimension professionnelle, regroupant(.) la volonté des bibliothèques de jouer un rôle dans la vie culturelle et leurs besoins en termes de proximité et de services. Une dimension politique s'intègre également dans ces relations, s'appuyant sur des notions de développement économique, d'emploi et d'attractivité du territoire. Partant du fait que les collectivités ne peuvent aider directement ces entreprises, on peut imaginer la politique d'acquisition de livres comme un soutien indirect à la pérennisation de ces initiatives locales.

L'impact en volume d'achat d'une collectivité comme Clermont Communauté, en charge de la gestion des équipements et du personnel des bibliothèques de l'agglomération, est potentiellement conséquent sur l'économie locale du livre. L'offre clermontoise en librairies est assez variée, et la division des marchés publics en lots est bien représentative de ce paysage.

Pour les libraires locaux, l'intérêt de se positionner sur des lots est bien entendu de fortifier leur chiffre d'affaires, d'augmenter leur volume d'achat auprès de leur fournisseurs, et d'ainsi bénéficier de meilleures remises globales sur leurs achats, mais pas seulement. Un partenariat librairie/bibliothèque doit être fondé sur une bonne compréhension des intérêts respectifs, et il reste de nombreuses méconnaissances du travail de l'autre. A Clermont-Ferrand, les relations sont saines, mais Arnaud Travade de conclure : « Les coopérations sont trop rares, il n'y a pas de réelle politique en faveur du développement d'habitudes de travail et de la mise en place de projets communs, notamment autour du travail d'animation et d'action culturelle. »

LA COMMANDE PUBLIQUE COMME OUTIL DU DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL, QU COMMENT CROISER EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET VOLONTÉ DE SOUTIEN À LA LIBRAIRIE LOCALE

Suite aux différents débats, et en s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale, force est de constater que les volontés convergent sans pour autant trouver une réelle efficacité opérationnelle. Comme nous avons pu le voir, le manque de dialogue entre les professionnels est souvent cause de désillusion, ou du moins d'incompréhension. Cette dernière table ronde a pour objectif de mettre en lumière les carences et de faire évoluer les relations interprofessionnelles autour des commandes publiques. Bruno Piette, librairie Point Virgule à Montluçon, ouvre la séance en expliquant le choix stratégique fait par sa structure, qui est de répondre à un maximum d'appels d'offres pour augmenter son chiffre d'affaires, quitte à rogner sur les marges. Ce choix implique un travail lourd et rigoureux, du fait de la lourdeur administrative de ces dossiers, de plus les appels d'offres sont souvent lancés en début d'année, période d'activité intense pour les librairies. Bruno Piette reconnaît néanmoins que des partenariats existent, mais qu'ils sont souvent fragiles, le libraire n'étant pas à l'abri d'un changement de politique et d'interlocuteurs. Invité à participer au débat, Dominique Mans, directeur de la lecture publique à Clermont communauté, souligne le fait que la loi ne permette pas réellement de favoriser le libraire local, d'où la création d'un paradoxe pour les collectivités qui cherchent à ne pas les défavoriser. L'enjeu du développement des librairies locales n'est pas pris en compte au plan juridique, et il confirme que la complexité des dossiers peut avoir de lourdes conséquences sur l'avenir de certaines structures indépendantes. Clermont communauté et son réseau de bibliothèques représente une manne financière conséquente, à laquelle s'ajoutent les budgets d'acquisition alloués aux nouvelles constructions d'équipements. Les cahiers des charges liés à ces dépenses publiques sont ici longuement réfléchis, autant dans leurs constructions en terme d'allotissement que dans leurs exigences en terme de service.

LA COMMANDE PUBLIQUE COMME OUTIL DU DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL, QU COMMENT CROISER EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET VOLONTÉ DE SOUTIEN A LA LIBRAIRIE LOCALE (suite...)

Des groupes de travail professionnels spécifiques sont constitués afin d'être plus efficaces, et en accord avec les besoins précis des bibliothécaires, car comme le rappelle le directeur de la lecture, « l'objectif premier des appels d'offres n'est pas de soutenir les librairies locales, mais de permettre aux bibliothèques d'acheter des livres dans les meilleures conditions pour offrir une qualité de service irréprochable aux usagers ». Aujourd'hui, l'implication grandissante des structures nationales dans les procédures de marchés publics et l'amélioration de leur offre de service pour répondre aux exigences des collectivités, compliquent encore le travail des libraires locaux. Face à cela, de nouvelles initiatives apparaissent, avec une réelle volonté de s'adapter, notamment par le biais de modules de formation ou de groupement de librairies. La mutualisation est une solution envisagée mais cela reste complexe à gérer pour les libraires, on se souvient du groupement de l'est parisien qui a beaucoup investi dans ce sens pour au final ne décrocher que peu de lots... La labellisation est également une solution en cours d'évaluation, le label Lire doit permettre aux libraires d'intégrer un réseau et de bénéficier de son appui. C'est un gage de qualité qui devrait permettre aux libraires de se démarquer des marchands de livres. Pour autant, le libraire local ne gardera sa place dans le circuit des commandes publiques que s'il parvient à conserver et à mettre en avant sa singularité et sa relation privilégiée avec ses interlocuteurs. Le code des marchés publics ne laisse que peu de marge de manœuvre aux collectivités, les libraires doivent donc s'employer à valoriser leur plus-value et continuer à s'investir dans la vie culturelle locale pour convaincre les décideurs. Les intervenants s'accordent sur le fait qu'une politique de lecture publique nécessite l'engagement de tous les acteurs culturels, et donc une meilleure collaboration au quotidien. L'action culturelle est ici évoquée comme un éventuel point à développer, avec par exemple, une mutualisation des moyens dans la mise en place d'animations. Quoi qu'il en soit, des perspectives d'évolutions sont envisageables et le dialogue interprofessionnel est bien réel, chacun souhaitant œuvrer dans le même sens autour de ce concept de bibliodiversité !